

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GEVAUDAN**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 FEVRIER 2005 : COMPTE RENDU**

L'an deux mille cinq, le dix-huit février à quatorze heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Gévaudan, régulièrement convoqué par courrier du 11 février 2005, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Marvejols, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON.

**Etaient présents :**

Roland TICHIT, Gérard HERMET, Christian TUZET, Gilbert REVERSAT, Jean MAGNE, Gérard CARI, René HUGUET, Anselme GERBAL, Patricia BREMOND, Dominique RAVEAU, Jean ROUJON, Claude CAUSSE, Henri DAUDE, Jean-Paul GIRAL, Agnès SEBALD, Huguette TRENEULE, Pierre BRUEL, Rémi ANDRE, Maurice FOURNIER, Joseph CATALANO, Gisèle ANDRIEU, Bernard CASTAN, Claude ROUSSON, Myriam PAGES, Lionel BOUNIOL, Isabelle RECOULIN, Evelyne BOUNIOL, Louis BRASSAC, Michel GRANIER, André RAYMOND, Daniel TERUEL, Michèle BALEZ, Joël FERRIER.

**Etaient présents à titre consultatif sans voix délibérative :**

Elisabeth ESTEVE (Responsable administratif de la Communauté de Communes), *Christian AMBERGNY (Trésorier)*.

**Etaient absents excusés :**

*Raymond FONTUGNE, Gabriel ROUSSET, Michel BRUN, Jean-Paul ITIER.*

**Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :**

*Jean-Paul CHEDANNE.*

L'ordre du jour était le suivant :

**Informations :**

- 1) Organisation : Signature du registre des délibérations
- 2) OPAH : Programme de communication
- 3) Voirie : Détermination des critères
- 4) Divers : Adhésion à l'association des Maires

**Délibérations :**

- 1) Approbation du compte -rendu de la séance du 20 décembre 2004
- 2) Mesures d'ordre budgétaire et comptable :
  - Approbation du compte administratif 2004
  - Approbation du compte de gestion 2004
  - Affectation des résultats
- 3) Crèche : Participation financière au fonctionnement
- 4) Viabilité Hivernale : Conventions de services
- 5) Motions

**Débat d'orientations budgétaires 2005**

**1) Organisation : Signature du registre des délibérations**

**2) OPAH : Programme de communication :**

Suite au premier comité de pilotage de l'OPAH en date du 15 décembre 2004, les actions de communication suivantes ont été mises en place :

➤ Permanences : diffusion des dates par la presse, affichage en Mairie et dépliants

➤ Adoption d'un modèle d'affiche et de dépliants :

A ce jour, les affiches ont été distribuées dans les mairies et chez les principaux partenaires. Elles seront fournies à la demande si d'autres lieux d'affichage paraissaient opportuns. Les dépliants sont en cours d'édition et seront distribués de façon plus large que les affiches (mairies, partenaires mais aussi commerçants et mailing auprès des particuliers).

➤ Réunion publique de lancement le 15 décembre 2004 :

Cette réunion publique (annoncée par la presse, la radio et quelques courriers individuels) a rassemblé une vingtaine de personnes à la salle polyvalente de Marvejols. Sur la base d'un premier bilan, qui sera réalisé pour le prochain comité de pilotage, une autre réunion publique sera éventuellement organisée.

➤ Réunion d'information avec les secrétaires de mairie le 20 décembre 2004 :

Cette réunion a permis d'informer les secrétaires de mairie afin de leur donner des éléments de réponse lors du premier contact avec les personnes intéressées par l'OPAH. Tous les secrétaires de mairie n'ayant pas pu assister à cette réunion, une deuxième sera organisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005.

➤ Réunion avec les commerçants/artisans le 17 janvier 2005 :

Les professionnels étant généralement les premiers à entrer en contact avec les personnes ayant un projet de travaux, une réunion d'information a été organisée à leur intention. Sur 64 professionnels invités, 12 ont assisté à cette réunion. Pour les autres, un dépliant d'information leur sera adressé.

Monsieur le Président vous demande d'en prendre acte.

**3) Voirie: Critères et programmes de travaux :**

Monsieur le Président indique que lors de sa séance du 9 février 2005, le bureau a décidé de répartir le programme de travaux entre communes selon les critères suivants : 1/3 part fixe et 2/3 longueur de voirie.

Après que 5 délégués aient formulé leur opposition à ces critères, Monsieur le président demande au Conseil de prendre acte que ce système sera appliqué pour le programme « voirie 2005 ».

**4) Divers : Adhésion de la CDC du Gévaudan à l'Association des Maires**

Monsieur le Président fait état d'un courrier en date du 4 février 2005 envoyé par l'Association des Maires, Adjoints, Elus de la Lozère demandant l'adhésion de la CDC du Gévaudan pour une cotisation annuelle de 297 €.

## DELIBERATIONS

Monsieur le Président soumet aux membres du bureau les projets de délibérations qui seront proposés au prochain Conseil de Communauté.

### 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 20 décembre 2004 :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 20 décembre 2004 a été transmis à l'ensemble des délégués avec l'invitation à la présente réunion.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2004 est adopté à l'unanimité.

### 2) Mesures d'ordre budgétaire et comptable :

#### a. Approbation du Compte Administratif 2004 :

Après que Monsieur le Président ait présenté le compte administratif 2004, et après qu'il se soit retiré au moment du vote,

Le Conseil de Communauté, **à l'unanimité :**

- **approuve** le compte administratif 2004 établi comme suit :

	<b>Réalisé</b>
Recettes de fonctionnement	1 030 861.53
Dépenses de fonctionnement	842 669.45
Excédent reporté	49 441.75
<b>Excédent ou déficit global de clôture</b>	<b>+ 237 633.83</b>
Recettes d'investissement	279 816.40
Dépenses d'investissement	205 611.24
Déficit reporté	- 157 706.92
<b>Excédent ou déficit global de clôture</b>	<b>- 83 501.76</b>
Restes à réaliser en recettes	107 513.88
Restes à réaliser en dépenses	65 229.77

#### b. Approbation du Compte de Gestion 2004 :

**Après** la présentation de du budget primitif de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celle des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressés par monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif et de l'état des restes à recouvrer et restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2004,

**Après** s'être assuré que monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2003, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil de Communauté, à l'**unanimité** :

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004, y compris la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2004 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2004 par monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

c. Affectation des résultats :

Après que Monsieur le Président ait rappelé les résultats de l'exercice 2004 pour lequel l'excédent de fonctionnement s'élève à 237 633.83 € et notre besoin de financement à 54 467.31 €.

Le Conseil de Communauté, à l'**unanimité** :

- **décide** d'affecter les résultats comme suit :

- 54 467.31 € : réserve obligatoires (comptes R 1068)
- 124 057.30 € : réserve complémentaires (compte R 1068)
- 59 109.22 € : report en fonctionnement (compte R 002)

**3) Crèche : Participation financière au fonctionnement :**

Monsieur le Président indique, que par délibération en date du 24 mars 2004, la CDC du Gévaudan s'est engagée à participer au fonctionnement de la crèche du bassin de vie de Marvejols, en fonction de sa fréquentation et des ses résultats financiers.

A ce titre, la CDC du Gévaudan a versé, pour l'exercice 2004, 83 000 € de subvention. Parallèlement, la CAF compensera ce soutien par le versement à la CDC du Gévaudan d'une aide à la petite enfance de 14 000 € environ.

**Après** présentation des documents comptables et du bilan de l'exercice 2004 de l'association gestionnaire de la crèche de Marvejols,

**Après** avoir entendu le Président de l'association, monsieur Claude CAUSSE, qui indique que le Conseil Général n'a toujours pas versé, ni même confirmé sa participation au fonctionnement de la crèche au titre de l'exercice 2004, et qu'il lui est, par conséquent, impossible de produire les documents comptables définitifs pour cet exercice,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **décide** de surseoir à délibérer en attendant la communication des documents comptables définitifs pour 2004 par l'association gestionnaire de la crèche de Marvejols,
- **décide** de prendre une motion à adresser au Conseil Général.

#### 4) Viabilité hivernale : Convention de service :

Monsieur le Président rappelle qu'en ce qui concerne la compétence viabilité hivernale, le déneigement est assuré dans les communes membres soit par le personnel communal soit par des tiers. Ces tiers et les communes intervenant au nom et pour le compte de la CDC du Gévaudan, il convient de conclure avec eux une convention de service précisant les modalités de leur intervention.

Le Conseil de Communauté, **à l'unanimité :**

- **approuve** le modèle de convention figurant en annexe,
- **donne délégation au Président** pour signer ce type de convention avec tout partenaire intervenant au titre de la viabilité hivernale au nom et pour le compte de la CDC du Gévaudan.

#### 5) Motions

➤ Associations Les Tilleuls – AMI – SAR :

**Considérant** la situation de l'Association « La Compagnie des Filles de la Charité de St Vincent de Paul », de « l'Association Marvejolaise Interprofessionnelle » pour les Services Médecine du Travail et de l'Association « Santé - Aide - Relation », le Conseil de Communauté, **à l'unanimité :**

- **affirme son souhait en faveur** du maintien des emplois, des structures et du maintien de l'offre de qualité de ses Services de soins et de santé dispensée par les trois structures aux usagers sur le bassin de vie de MARVEJOLS ;
- **adresse** son entier soutien aux salariés des différentes structures dont nous comprenons parfaitement la situation délicate et les craintes justifiées ;
- **remercie** tous ceux qui concourent dans les trois Associations à assurer le fonctionnement au quotidien et à préparer la suite ;
- **indique** faire tout ce qui est en son pouvoir pour permettre le fonctionnement de ces structures et la pérennité des emplois ;
- **et demande** aux autorités de contrôle et aux financeurs (ARH, DDASS, CPAM) de mettre tout en œuvre pour permettre la pérennité des emplois, des structures et de l'offre de service sur le bassin de vie de MARVEJOLS.

➤ Association Liaisons Entreprises Formations :

**Considérant** les difficultés rencontrées par l'Association (Liaisons Entreprises Formations) dans son fonctionnement au titre de 2005 dans le cadre de ses relations avec la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil de Communauté :

- **demande** la pérennité des emplois et le maintien de l'antenne sur MARVEJOLS avec ses deux emplois.

**Vote :** 31 pour – 3 abstentions

➤ Ligne SNCF Béziers-Neussargues:

**Considérant** le risque de disparition de la ligne SNCF Béziers-Neussargues-Clermont et face à l'état d'abandon auquel cette ligne est confrontée, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

- **affirme son soutien** au maintien de la ligne SNCF Béziers-Neussargues-Clermont-Ferrand qui est un vecteur d'aménagement du territoire et de développement économique non seulement pour les zones rurales irriguées par la ligne mais aussi au plan national et européen puis que cet axe est classé « liaison européenne fret »,

- **demande** que les engagements pris par tous les partenaires (Etat, RFF, SNCF, Régions Languedoc Roussillon, Auvergne, Midi-Pyrénées) soient respectés afin d'assurer la modernisation de cette ligne,

- **décide de participer** au « comité de ligne des Causses » créée à cet effet par la région Languedoc Roussillon/Septimanie.

➤ Crèche du bassin de vie de Marvejols :

**Considérant** que le Conseil Général de Lozère n'a ni versé, ni même confirmé sa participation au fonctionnement de la crèche du bassin de vie de Marvejols comme il l'a décidé lors de la séance de la Commission Permanente en date du 24 juin 2004,

**Considérant dès lors que** l'Association des Œuvres d'Assistance Sanitaire et Sociales ne peut établir aucun document comptable définitif pour l'exercice 2004, ni préparer son budget primitif au titre de l'exercice 2005,

**Considérant que** la Communauté de Communes du Gévaudan (qui vote son budget primitif le 2 mars 2005) ne peut, sans la communication desdits documents comptables, décider de sa participation au fonctionnement de la crèche au titre de l'exercice 2005,

**Considérant** l'ensemble des difficultés, aussi bien financières qu'administratives, auxquelles est confrontée la crèche de Marvejols du fait de l'incertitude entretenue par le Conseil Général,

Le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

- **demande** que la décision de la Commission Permanente du 24 juin 2004, accordant aux crèches une aide pérenne au fonctionnement, s'applique à la crèche de Marvejols pour la totalité de l'exercice 2004,

- **demande** que l'attribution de cette subvention soit confirmée et qu'elle soit versée dans les meilleurs délais.

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2005**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat s'est déroulé ce jour sur les orientations générales qui serviront de cadre à l'élaboration du budget primitif.

Après la présentation du bilan de l'exercice 2004, le contexte dans lequel intervient la préparation du budget 2005 a été précisé sur les points suivants :

- les orientations départementales, régionales et nationales,
- l'exercice des compétences de la CDC du Gévaudan : à cet effet, une commission « Compétences » a été créée, composée de 13 membres (un représentant par commune : le maire de la commune étant membre de droit et pouvant se faire représenter librement),
- les prévisions en terme de recettes et de dépenses,
- les projets nouveaux.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.**

**Fait à Marvejols, le 22 février 2005,**

**Le Président,  
Jean ROUJON.**